

# COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du vendredi 3 mars 2017

- **Délibération pour désigner un représentant de la commune à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) auprès de la nouvelle communauté de communes**

La communauté de communes Mézenc Loire Meygal a adopté le régime de la fiscalité professionnelle unique ce qui entraîne la création d'une commission appelée CLECT.

Cette commission a pour but d'évaluer les charges transférées à la comcom et de calculer les attributions de compensation versées aux communes. Cette commission est composée d'un membre de chaque conseil municipal. Pour Saint Front, le conseil municipal a désigné André DEFAY comme titulaire et Philippe DELABRE comme suppléant.

- **Délibération pour la participation financière de la commune à l'élaboration du SAGE Lignon du Velay**

Comme chaque année, la commune est sollicitée pour participer financièrement à l'élaboration du SAGE. Le SAGE a pour but la gestion de la ressource en eau sur le bassin versant du Lignon. Cette participation est de 15 € pour 2017. Le conseil municipal donne son accord.

- **Attribution de la parcelle communale CK 298**

Suite à la mise à l'affiche pour la location de la parcelle CK 298, une seule personne a fait une demande, il s'agit de Mr Cyrille CADE. La parcelle lui est donc attribuée. Un bail sera établi.

- **Délibération pour la création du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Suite à l'avancement de grade de Marie-Josée Cortial, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour qu'elle puisse bénéficier de cet avancement. Le conseil municipal donne son accord.

- **Demande de l'ACCA de Saint Front**

Suite à la mise en vente par la communauté de communes du chalet d'Aiglet, les chasseurs n'ont plus de local pour se rassembler. Ils demandent à la commune de leur mettre à disposition le petit garage situé en dessous de la mairie (ancien garage qui autrefois abrité le corbillard). Le conseil municipal donne son accord pour leur attribuer gracieusement ce local. Quelques travaux de maçonnerie, de plomberie, d'électricité et d'isolation sont à prévoir. Ces travaux seront entrepris avec la collaboration des chasseurs.

- **Convention avec la SPA pour le service fourrière**

Comme chaque année, la SPA demande à la commune de signer une convention pour le service fourrière. Le conseil municipal refuse de signer cette convention.

- **Ligne de trésorerie ou emprunt à court terme**

Pour faire face aux besoins ponctuels de trésorerie de la commune, Mr le Maire a demandé au Crédit Agricole de faire des propositions pour une ligne de trésorerie ou pour un emprunt à court terme. Les modalités de déblocage et de remboursement étant similaires, le conseil municipal a opté pour l'emprunt à court terme (taux moins élevé).

- **Travaux 2017 – Investissements**

Mr le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux travaux d'investissement à prévoir pour 2017 en vue de la préparation des budgets. Voici une première liste : signalétique des hameaux, aménagement de l'entrée sud du bourg, achat d'un tractopelle, création d'un site internet, achat de mobilier (tables pour l'école, vidéoprojecteur, écran blanc...), pour le centre d'accueil : changement des détecteurs incendie (2<sup>ème</sup> tranche) et mise aux normes accessibilité.

- **Délibération pour les indemnités de fonction des élus**

Le montant des indemnités des élus a fait l'objet d'une légère revalorisation. L'indice passe de 1015 à 1022. Il convient donc de délibérer pour modifier cet indice. Le conseil municipal donne son accord.

- **Eclairage public escalier copropriété Charreyron**

Mr le Maire fait part au conseil de la demande des copropriétaires de la maison Charreyron concernant l'éclairage public de l'escalier qui monte jusqu'à la route du Meunier. Cet endroit étant mal éclairé, ils demandent un éclairage supplémentaire. Mr le Maire va demander à l'entreprise Fraisse de faire un devis. De plus il est constaté que le nouveau parking de la salle des fêtes est aussi très sombre et qu'il y aura lieu de prévoir un éclairage public.

- **Délibération pour les coupes de bois 2017**

L'ONF fait part à la commune des coupes de bois prévues pour 2017 sur la parcelle 14 (bois de la Fayolle). Le conseil municipal donne son accord pour cette coupe de bois dont la vente sera faite sur pied. De plus, Mr le Maire présente au conseil le projet d'aménagement forestier proposé par l'ONF pour les années 2017 à 2036. Ce projet présente un diagnostic de l'ensemble de nos forêts communales qui s'étendent sur 237 hectares. Le dossier définit également les futures coupes à réaliser avec un échancier et les différents travaux prévus dans les années à venir. Le conseil approuve ce projet.

- **Adhésion Fin Gras**

Comme chaque année, Mr le Maire présente la demande d'adhésion au Fin Gras. La cotisation est de 250 €. Le conseil donne son accord.

- **Reprise des emprunts**

André Defay, premier adjoint, a demandé au crédit agricole une renégociation des emprunts de la commune. La proposition du crédit fait ressortir un gain global de 30 000 €. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le nouveau contrat.

- **Périscolaire**

Suite à l'assemblée générale de l'OGEC et de l'APEL, plusieurs familles ont demandé que soit mise en place une garderie, pour les enfants de plus de 6 ans, avant et après les heures d'ouverture de l'école (le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 17h30). Le conseil décide d'étudier les solutions envisageables pour la mise en place de cette garderie sachant qu'une participation des familles sera demandée.

- **Vote des comptes de gestion et comptes administratifs**

Mr le Maire présente les comptes de gestion de Mme la Trésorière du Monastier. Les comptes étant identiques à ceux de la commune, ils sont votés à l'unanimité.

Mr le Maire présente les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes qui correspondent en tous points aux comptes de gestion de la trésorerie. Ils sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

Les résultats de clôture sont les suivants : **Charigou 2** : déficit de 16 560.60 € qui s'explique par les 3 lots qui restent à vendre - **Centre d'accueil** excédent de 6 028.91 € - **Assainissement** déficit de 23.69 € - **Eau** excédent de 23 527.49 € - **budget principal** excédent de 76 565.31 €